



Rapport de la commission ad'hoc concernant
Le préavis N° 2022-03
relatif à la demande de crédit d'investissement pour le remplacement des parois fixes
vitrées Nord (sous-toiture), Ouest, Est et des fenêtres des vestiaires

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission ad'hoc, composée de Madame Joëlle Cossetto Chapuis ainsi que Messieurs Alexandre Vulliamy et Nicolas Artibani s'est réunie les 12 et 20 avril afin de statuer sur le préavis cité en titre.

A cette occasion, elle s'est entretenue avec le municipal en charge du dossier, à savoir Monsieur Christian Jaquier, qui a pu nous renseigner et a répondu avec satisfaction à nos questions.

Il précise qu'une information est manquante dans le préavis ; les vitres côtés sud, comprenant celles de la salle du conseil communal, ont été remplacées en 1995. A noter aussi qu'à ce jour, trois devis ont été reçus. Un quatrième est en cours.

Il en résulte les éléments suivants ;

Le choix des parties à remplacer s'est porté sur les dernières parois à grand format à l'intérieur de la salle polyvalente demandant une monopolisation de la salle et des travaux conséquents. A exécuter uniquement durant les vacances scolaires d'été.

La rénovation de ces vitraux est judicieuse car les éléments de sous-toiture Nord ne sont plus étanches, des infiltrations sont constatées et les fenêtres ouvrantes des vestiaires ne fonctionnent plus ou difficilement.

Le solde des fenêtres et vitraux datant de 1984 ne nécessite actuellement pas d'entretien et peut, le cas échéant, être réalisé au cas par cas sans organisation particulière par de petits travaux.

La commission estime que les travaux prévus font sens. L'entretien du patrimoine communal est à noter et suit le plan d'investissements. Aussi, les grandes surfaces choisies feront bénéficier d'une meilleure efficacité énergétique. Un gain d'entretien courant (sol mouillé par les infiltrations) est aussi à relever.

Les devis vus lors de notre séance sont datés, pour le plus récent au 14.04.2022, et ne présentent pas de mention sur la possible augmentation des matières premières. La commission a demandé au municipal Monsieur Christian Jaquier d'actualiser les meilleures offres la semaine précédente du conseil communal, soit semaine N°19. Ainsi les hausses des matières seront connues.

En conclusion, la commission unanime donne son approbation à la municipalité concernant le préavis N° 2022-03 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pouvant atteindre un montant de CHF 120'000.– pour le remplacement des parois fixes vitrées Nord, Ouest, Est et des fenêtres des vestiaires et vous recommande de l'accepter.

Bottens, le 02.05.2022

Joëlle Cossetto Chapuis

Vulliamy Alexandre

Artibani Nicolas